



SODEXO JUSTICE SERVICES

Prime de situation exceptionnelle : division des salarié(e)s habituelle

Et oui ! C'est encore un rendez-vous manqué par la direction avec l'ensemble des salarié(e)s de l'entreprise !!! L'idée de départ était intéressante mais s'est transformée très vite en outil habituel de « management », pour une fois encore jouer la division de celles et ceux qu'elle appelle dans le même temps à être uni(e)s dans l'effort !!!



Après les résultats catastrophiques et scandaleux des dernières NAO, menées par certain(e)s dans les fameux dialogue et apaisement, l'octroi de cette prime à certain(e)s et pas à d'autres ajoute encore au cynisme de la direction : nous estimons que celles et ceux qui ont, dans cette période d'épidémie, bénéficié du chômage partiel ou de la garde d'enfants à domicile ne l'ont pas choisi, et ont subi perte de salaire et/ou contraintes sociales et personnelles.

De plus la note de la directrice générale du segment ministère et institution, madame Dufourmantelle, nous a tou(te)s laissés dans le flou quant aux modalités d'attribution. Nous avons donc demandé à la direction en réunion ordinaire du CSE du 09 avril dernier comment et par qui serait définie et attribuée précisément cette prime. La réponse a encore ajouté du flou et de l'incertitude, dans le grand style Sodexo !

Toute latitude sera laissée aux directeur(rice)s de site pour définir qui y a droit et qui n'y a pas droit !

Ceux (celles)-là mêmes qui pleurent sur l'érosion de leur prime d'objectif (PO) décidée par la direction en vue d'une maigre redistribution de ces sommes, qui sont en fait et depuis toujours le fruit du travail de tou(te)s.

Nous regrettons également le versement en deux fois (juin et août) qui nous laisse penser que la direction espère ainsi arriver à la rentrée de septembre sans trop de turbulences ; rien n'est décidément fait sans arrière pensée.

Nous sommes donc très loin des annonces tonitruantes envoyées par tract en avril dernier par certains « négociateurs de l'ombre », discrets, apaisés, respectueux, etc. Qui sont au final plus dans l'ombre que dans la négociation...

La CGT Sodexo Justice Services demande donc à la direction le versement de cette prime en une fois au mois de juin pour tou(te)s les salarié(e)s de l'entreprise, pour nous montrer ainsi que les innombrables messages de remerciements, félicitations, congratulations, encouragements, etc, etc dont nous sommes abreuvé(e)s depuis le début de cette catastrophe sanitaire, ne sont pas que des mots vides de sens. Joignez le geste à la parole cette fois-ci !

N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements et questions.

Nous sommes disponibles pour vous, où que vous soyez.

Votre élue titulaire au CSE au 06 10 79 37 51 ou 06 71 11 19 15

Votre représentant de la section syndicale au 07 86 75 01 20

Sites internet fédéral : <https://www.soc-etudes.cgt.fr> et confédéral : <https://www.cgt.fr>

Section Syndicale CGT Sodexo Justice Services – Email : cgt-sjs@outlook.fr